

personnel n'est pas sous l'autorité du Conseil du Trésor. D'autre part, j'imagine que la directive à être envoyée aux ministères sera adressée aussi aux dirigeants de ces organismes avec une injonction—non pas une injonction, mais une forte recommandation. L'adjectif «forte» est peut-être même trop fort.

Le sénateur Croll: Il n'est pas nécessaire de parler très fort à George Davidson. C'est ce qu'il prêche depuis des années.

M. Cloutier: Je voudrais quand même qu'il reçoive cela.

Le président: Dans ce cas-ci Radio-Canada est un mauvais exemple parce que M. Davidson est là.

Le sénateur Croll: Il est un bon exemple.

Le président: Ah oui, je vous l'accorde en ce qui concerne ces instructions ou recommandations; M. Davidson les respectera car il connaît l'importance du problème. Mais je pense que vous avez posé une fort bonne question, sénateur Desruisseaux, car je crois que nous nous préoccupons tous de la chose. Nous aurions beaucoup de peine à comprendre qu'une très importante ligne de conduite du gouvernement ne soit pas suivie par les Sociétés de la Couronne et, à mes yeux, les termes des recommandations devraient être aussi forts que possible.

Le sénateur Desruisseaux: Oui, cela me rend curieux. De plus, monsieur Cloutier, et c'est une autre question découlant de ce premier point, on a dû faire des recommandations de ce genre à Radio-Canada dans le passé et je vous demande si on en a déjà fait.

M. Cloutier: Je le regrette, mais je l'ignore.

Le sénateur Croll: J'ai une remarque à faire, monsieur Cloutier, et si vous ne pouvez pas y répondre, vous n'y répondrez pas. Ces 75 millions de dollars dont nous parlons, je conclus de ce que vous avez dit qu'ils étaient formés de bribes et de miettes. Ils ne comprennent aucun gros montant pris quelque part, n'est-ce pas? Vous avez dit en effet que le Livre bleu devrait revenir de nouveau et j'en conclus qu'il s'agit de bribes et de miettes.

M. Cloutier: Le cabinet n'a pas encore pris les décisions et c'est là, j'ai peur, tout ce que je puisse dire.

Le sénateur Croll: Je m'en doutais.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): La question que je vais poser peut, je

pense, être considérée comme supplémentaire à la deuxième question du sénateur Grosart: y a-t-il ou non des réductions dans les crédits demandés? Vous avez dit qu'ils étaient à peu près les mêmes. Quand on a recommandé de rendre les demandes de crédit plus significatives—je crois c'est le terme qu'on a employé—je ne me souviens pas que le sénateur Grosart s'y soit opposé, mais le sénateur Inor et moi-même nous avons fait certaines réserves.

Le sénateur Grosart: Les miennes étaient silencieuses.

Le sénateur Croll: C'était donc de l'assentiment.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Pour en arriver aux cas particuliers, je vais donner un exemple concret; supposons que je veuille trouver, et l'on me traitera de petit politicien si l'on veut, un montant qui m'intéresse moi et ma région: les services subventionnés de transport maritime sur la côte de la Nouvelle-Écosse. Je crois que ce montant est d'environ \$40,000. Sous quel crédit se trouve-t-il? Où faut-il que je cherche pour le trouver? Est-ce sous Services de transport maritime?

M. Cloutier: Les subventions de transport maritime sont aux Transports ou à la Commission canadienne du transport. Je crois que la subvention dont vous parlez se trouve dans les crédits de la Commission des transports du Canada.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): C'est un service de vapeurs, un service de cargos à vapeur.

M. Cloutier: Je crois que cela se trouve dans les crédits de la Commission des transports du Canada. Vous trouverez le détail à partir de la page 555. Les Services locaux de l'Est sont à la page 558.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Je l'ai trouvé; c'est \$35,000. C'est le dernier endroit où j'aurais songé à regarder.

Le sénateur Desruisseaux: Dans quel crédit se trouve l'aide à l'étranger?

M. Cloutier: Dans ces crédits?

Le sénateur Desruisseaux: Oui.

M. Cloutier: Le Bureau de l'aide extérieure et le programme d'aide extérieure ont une augmentation de \$11,000,000 des dépenses statutaires. C'est une augmentation sur l'année précédente.

Le sénateur Grosart: J'ai une question qui est plus ou moins supplémentaire à celle du sénateur Smith. Ce n'est peut-être qu'une recommandation. Serait-il possible de nous fournir plus tard, monsieur Cloutier, une explication du statut des sociétés de la Couronne, les trois principales catégories d'orga-